



FORMATION AIPR-CONCEPTEUR/ ENCADRANT

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Mise à jour le
mars 2026

DURÉE

2 journée

PUBLIC

Encadrant : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux

PRÉREQUIS

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 à 12 stagiaires maximum.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Présentiel.

PROFIL DE L'INTERVENANT

Formateur certifié.

TARIF

- Intra-entreprise : 950€ HT/groupe
- Inter-entreprises : 340€ HT/personne

INFORMATION PRATIQUE

Les modalités, délais d'accès et informations complémentaires relatives à la formation sont disponibles sur notre site internet et à l'accueil de l'IMFS.

OBJECTIFS

- Appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles
- Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue
- Connaître la règle des 4A

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques.
Exposés, questions/réponses, vidéo, quizz d'entraînement Livret stagiaire.
Ordinateurs /tablettes.

EVALUATION ET VALIDATION

Attestation de formation
Attestation de réussite à l'examen.
Diagnostic Quizz
Test sur plateforme ministérielle (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) avec un seuil de réussite à atteindre.
Aucune validation partielle possible

PROGRAMME DE FORMATION

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux

La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères

La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Evaluation

Définitions et glossaire

Les différents acteurs de la réforme DT – DICT

Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense

Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Evaluation

DT suivie d'une DICT

La préparation du projet – Evaluation

La préparation des travaux

DT-DICT conjointes – « Régime simultané » – Evaluation

L'exécution des travaux

Le marquage-piquetage – Evaluation

Cas particulier des travaux urgents - « ATU » – Evaluation

Application du « guide technique » – Evaluation

La reconnaissance sur le terrain – Evaluation

En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Evaluation

Test QCM Examen de compétences par QCM AIPR sur postes informatiques

CONTACT

0596 51 96 14
contact@imfs.fr

www.imfs-formation.fr

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Contacter notre référent handicap : G. GROSOL